



Perte du récépissé de dépôt de naturalisation

Par **yab**, le **10/06/2011** à **20:28**

Bonjour,

J'ai déposé une demande de naturalisation en 2009 et j'ai reçu une confirmation de la réception de mon dossier "Récépissé de dépôt de la demande de naturalisation".

Un an après je viens de recevoir deux lettres : une de la préfecture et la deuxième du ministère des affaires étrangères m'indiquant que le premier ministre a ma demande et me fait citoyen Français.

Le problème est que j'ai perdu le récépissé de dépôt !! (mais j'ai le N° du dossier et la date de dépôt), ce document m'est demandé pour le rendez-vous que j'ai à la préfecture pour la remise de la déclaration de nationalité.

Ma question est la suivante est ce que je peux me présenter sans le document en question ?

NB: Le ministère des affaires étrangères me demande aussi a défaut d'avoir la déclaration de nationalité, de leur fournir le dit document.

Merci par avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **10/06/2011** à **22:11**

Vous avez fait la procédure de naturalisation ou de déclaration ?

Par **soh isa**, le **22/03/2019** à **10:32**

bonjour j'ai perdu mon récépissé